



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 96245

Texte de la question

M. Patrice Prat alerte M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur les manquements constatés lors de la gestion du dispositif du Centre national pour le développement du sport (CNDS) pour l'obtention des subventions lors de la campagne 2016. Le CNDS attribue en effet des subventions d'équipement aux collectivités territoriales, aux associations sportives agréées, ainsi qu'aux associations et groupements d'intérêt public intervenant dans le domaine des activités physiques et sportives. La campagne 2016 a été lancée en avril 2016 à travers un portail numérique. Cependant, de nombreux dysfonctionnements majeurs ont eu lieu sur le site <http://compteasso.service-public.fr> : renvoi vers d'autres sites, migrations vers un autre service au moment de l'enregistrement de la demande, site Internet inaccessible. Il en ressort que des associations n'ont pas pu déposer formellement de demande de subvention malgré leur bonne foi. Il le sollicite ainsi pour que des explications précises soit données aux associations concernées.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Prat](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96245

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4623

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)